

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'ensemble des ventes conclues entre la société 3D-TEX(CÉZEMBRE)(désignée comme "le vendeur") et ses clients. Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV sans réserve. Toute condition contraire posée par le client sera inopposable au vendeur, sauf acceptation expresse par écrit. Ces CGV peuvent être modifiées à tout moment, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de la commande.

## ARTICLE 2 : PRISE DE COMMANDE

Les commandes ne sont définitives qu'après confirmation écrite par le vendeur. Toute demande spécifique du client doit être stipulée lors de la commande et validée par écrit par le vendeur. Les devis établis sont valables pour une durée de 30 jours, sauf mention contraire.

## ARTICLE 3 : MODIFICATION DE COMMANDE

Toute modification ou annulation de commande demandée par le client ne sera prise en considération qu'après validation écrite du vendeur. En cas d'annulation, le client pourra être tenu de supporter les coûts engagés pour l'exécution de la commande.

## ARTICLE 4 : LIVRAISON

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et peuvent varier selon les disponibilités et les contraintes logistiques. Le vendeur s'efforce de respecter les délais annoncés mais ne saurait être tenu responsable des retards dus à des cas de force majeure, tels que grèves, incendies ou événements climatiques exceptionnels. La livraison est effectuée à l'adresse indiquée par le client, sous réserve que les informations transmises soient complètes et exactes.

## ARTICLE 5 : RÉCEPTION - CONFORMITÉ - RETOUR

Le client est tenu de vérifier l'état des produits lors de leur réception. Toute réclamation pour vice apparent doit être signalée dans un délai de 3 jours ouvrés suivant la réception, par écrit et avec les justificatifs nécessaires (photos, description). Aucun retour ne sera accepté sans l'accord préalable écrit du vendeur. Les produits retournés doivent être en parfait état, dans leur emballage d'origine, et accompagnés du bon de retour fourni par le vendeur. Le client doit signaler tout défaut de conformité dans les plus brefs délais après la réception des produits. Si le défaut est confirmé, le client pourra obtenir un remplacement dans un délai maximum de 30 jours. Si un remplacement est impossible, un remboursement sera effectué sous 30 jours après le retour du produit. Les produits transformés ou modifiés par le client ne sont pas couverts par la garantie légale.

## ARTICLE 6 : GARANTIE

Les produits bénéficient de la garantie légale de conformité et de la garantie contre les vices cachés conformément aux articles 1641 et suivants du Code civil. En cas de défaut avéré, le client peut obtenir le remplacement ou le remboursement du produit, à condition qu'il retourne celui-ci à ses frais à l'adresse communiquée par le vendeur. Toute intervention sous garantie exclut les défauts résultant d'une utilisation incorrecte ou abusive des produits.

## ARTICLE 7 : FACTURATION

Une facture est émise pour chaque commande, précisant les détails des produits et les montants correspondants. Les factures sont transmises au client par voie électronique ou en version papier sur demande. Le paiement doit être effectué selon les modalités convenues et mentionnées sur la facture.

## ARTICLE 8 : PAIEMENT

Le paiement des commandes s'effectue selon les conditions spécifiées lors de l'achat (virement bancaire, carte bancaire, etc.). En cas de défaut de paiement dans les délais impartis, des pénalités de retard pourront être appliquées, calculées sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur. De plus, une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € sera due.

## ARTICLE 9 : CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les produits livrés restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix par le client. En cas de non-paiement, le vendeur pourra exiger la restitution des marchandises aux frais du client. Le transfert des risques au client intervient dès la livraison, même si la propriété des produits reste réservée.

## ARTICLE 10 : ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, le litige sera soumis à la juridiction compétente du Tribunal de Commerce de Saint-Malo. Cette clause s'applique même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.